



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 9 AVRIL 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 3 avril 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de Jean-Michel COMBET, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS, M. Michel de REYDET *procuration*

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, M. Jérôme WAHL

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine KOEHL *procuration*

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Catherine CHALLANDE, Mme Emilie MIGUET, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ *procuration*, M. Christian BUNZ, M. Louis-Jean REVILLARD

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux

M. Jean-François VERNON

Quorum : nombre total de délégués en exercice 29 ; présents ou représentés : 26 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Marcelle BUFFARD

Date d'affichage : 11 AVR. 2019

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE DE CRUSEILLES

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE DE CRUSEILLES

Monsieur le Président expose que le versement au profit de la Commune de Cruseilles d'un fonds de concours se justifie au titre des coûts de fonctionnement supportés par celle-ci sur son gymnase, alors qu'en période scolaire il est utilisé régulièrement par les enfants des établissements scolaires primaires et maternelles relevant de la compétence de l'intercommunalité.

Monsieur le Président demande donc au Conseil Communautaire de voter la reconduction de la prise en charge partielle des frais de fonctionnement pour l'utilisation du gymnase par les scolaires de l'intercommunalité.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** de reconduire la somme de 36 500 € afférente aux frais de fonctionnement du gymnase, pour le temps d'occupation par les scolaires de l'intercommunalité. Cette participation financière est prévue au budget de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

- **CHARGE** Monsieur le Président de régulariser le paiement dans les meilleurs délais

Acte certifié exécutoire le : 11 AVR. 2019
Le Président,
Jean-Michel COMBAYS

